



ARRETE N° 2024/1166 : ANNEXE N° 1

**SURVEILLANCE ET CONSERVATION DES VOIES COMMUNALES
DROITS ET REDEVANCES DE VOIRIE A ACQUITTER**

Pétitionnaire :

« LUX CONSTRUCT »
10, chemin de Valfère
83990 Saint-Tropez

N° SIRET : 838 094 951 00020

Objet de l'autorisation :

Stationnement : boulevard de Lattre de Tassigny

Durée des travaux initiale :

23 jours : du lundi 23 septembre au mercredi 23 octobre 2024

Rappel : toute période commencée est due pour la période sollicitée, la commune n'assurera pas le remboursement en cas de non-exécution des travaux de toute nature que ce soit (intempéries ...)

Le pétitionnaire versera la somme décomptée pour droits de voirie dès réception du titre de recettes émanant de la gestion comptable de l'Estérel à Fréjus.

Votre règlement devra être envoyé à l'adresse suivante :
SGC de l'Estérel – 92, rue de l'Estérel – CS 10111 – 83608 – FREJUS

DROITS DE VOIRIE

UNITE DE BASE	EMPRISE	DURÉE	DROITS PAR UNITE DE BASE	TOTAL EUROS
Stationnement	1	23 jours	12.50 €	287,50 €

MONTANT TOTAL A REGLER :

287,50 €

Fait à Cogolin, le 19 septembre 2024

L'adjointe déléguée,

Christiane LARDAT



Le pétitionnaire le